



Ville de Mèze

N° 362

ARRÊTE MUNICIPAL

DEMENAGEMENT PROMENADE SERGENT CHEF NAVARRO

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25
VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande formulée par l'entreprise de déménagement « DEMECO SEBADEM », sise Mas des Garrigues à Campagnan,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison du déménagement n° 26 promenade Sergent-Chef Navarro, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE

Article 1 : Le permissionnaire est autorisé à stationner son véhicule sur le trottoir et la chaussée, à hauteur du n° 26 promenade Sergent-Chef Navarro, mardi 11 juillet 2023, de 07h00 à 20h00.

Les piétons seront déviés sur le trottoir opposé et les véhicules déportés sur l'autre voie.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise de déménagement « DEMECO SEBADEM », pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 3 juillet 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA

